Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Soudan du Sud**

Genève, le 31 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Soudan du Sud. La Suisse aimerait faire les 4 recommandations suivantes aux autorités sud-soudanaises :

1. Mettre en œuvre l’ensemble des **dispositions de l’accord de paix**, lesquelles constituent une base importante pour la protection et la promotion des droits de l’homme.
2. Garantir et protéger la **liberté d’expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d’association**, en adaptant les lois qui restreignent ces libertés aux standards internationaux, en prévenant les attaques visant les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les acteurs politiques pacifiques et en luttant contre l’impunité des auteurs de ces actes, conformément à la cible 16.10 des Objectifs de développement durable.
3. Améliorer la protection des femmes et des filles contre la discrimination, le mariage forcé et la violence fondée sur le genre, en renforçant le cadre juridique et en mettant pleinement en œuvre les dispositions légales relatives à **l'égalité des sexes et contre la violence sexuelle**.
4. Instaurer un moratoire *de jure* sur la **peine de mort** et commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.

Je vous remercie.